Réf. travaux **MOE A330 170-1**

Richardménil
54630 RICHARDMENIL

Créé le **27/12/2024**
Débute le **01/01/2025**
Durée : **180 jours**

Exploitants

COMMUNE DE RICHARDMENIL - ROY Jean-François
68 RUE DE NANCY 54630 RICHARDMENIL FRANCE

Sensible — **CONCERNÉ**

0383256259 | 0383252040 | 0607734378 | dgs@richardmenil.fr

DT 444189929 — **Envoyé le** 27/12/2024

Réponse 444272469 — **Reçu le** 31/12/2024 — CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EL. Nom du contact : Alain JEANDIDIER.

DIR EST / SREX Grand Est - COLLIGNON Nicolas
District de Nancy, 964 rue Gustave EIFFEL 54710 FLEVILLE DEVANT NANCY FRANCE

Sensible — **CONCERNÉ**

0383569128 | 0615522643 | 0387604250 | pf-gestion-domaine-public.dnancy.dire@developpement-durable.gouv.fr

DT 444189936 — **Envoyé le** 27/12/2024

Réponse 444312582 — **Reçu le** 03/01/2025 — CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : TL. Recommandations : Rappel: toute interv. sur le D.P. (chaussée) est soumise à autorisation !. Nom du contact : HAUER Sabine.

DIR EST / SREX Grand Est - Richard Jérôme
CISGT MYRABEL, La Maison Rouge A31 Echangeur Metz-Sud 57161 MOULINS LES METZ FRANCE

Sensible | Sensible — **CONCERNÉ**

0387604254 | 0387604254 | 0387604092 | cisgt.srex-ge.dire@developpement-durable.gouv.fr

DT 444189928 — **Envoyé le** 27/12/2024

Relance 444368029 — **Envoyé le** 06/01/2025

Réponse 444414404 — **Reçu le** 06/01/2025 — CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : TL. Recommandations : présence de fibre optique en BAU ou accotement sur A330 sens 1.

RTE GMR LORRAINE
CHEZ PROTYS P0151, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE

Sensible — **CONCERNÉ**

387390371 | 0387390371 | 387390368 | 6060982.RTE@demat.protys.fr

DT 444189927 — **Envoyé le** 27/12/2024

Réponse 444212892 — **Reçu le** 27/12/2024 — CONCERNÉ

Recommandations : Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : voir commentaires. Nom du contact : LATZER Doriane.

Communauté de communes Moselle Madon - Bainville Marie
712 rue Nicolas Cugnot 54230 Neuves Maisons FRANCE

EN ATTENTE

0383260157 | 0619414112 | 0633508787 | contact@cc-mosellemadon.fr

DT 444189934 — **Envoyé le** 27/12/2024

Relance 444368028 — **Envoyé le** 06/01/2025

METROPOLE DU GRAND NANCY
22-24 VIADUC KENNEDY CO 80036 54035 NANCY CEDEX FRANCE

NON CONCERNÉ

0383918164 | 0383573282 | 0383573282 | dict@grandnancy.eu

DT 444189926 — **Envoyé le** 27/12/2024

Réponse 444213114 — **Reçu le** 27/12/2024 — NON CONCERNÉ

Pas d'ouvrage. Recommandations : Voir prescriptions jointes. Nom du contact : R.A.

Orange L1
Service DICT, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE

CONCERNÉ

0969393212 | 0810300111 | FT83L1.FTO@demat.protys.fr

DT 444189931 — **Envoyé le** 27/12/2024

Réponse 444196456 — **Reçu le** 27/12/2024 — CONCERNÉ — Présence d'ouvrage : TL

SFR FIBRE SAS
SFR FIBRE SAS, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE

NON CONCERNÉ

0980804303 | 0298464627 | sfr-fibre@demat.sogelink.fr

DT 444189930 — **Envoyé le** 27/12/2024

Réponse 444189944 — **Reçu le** 27/12/2024 — NON CONCERNÉ — Pas d'ouvrage

SUEZ Eau France SAS P0253
CHEZ PROTYS, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE

NON CONCERNÉ

0977408408 | 0977401125 | 0977401125 | GE-20.SUEZ@demat.protys.fr

DT 444189937 — **Envoyé le** 27/12/2024

Réponse 444190110 — **Reçu le** 27/12/2024 — NON CONCERNÉ
Pas d'ouvrage. Nom du contact : RESP TERRITORIAL.

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
CANAL DES VOSGES (CDV), 1 AVENUE DE FONTENELLE BP 266 88007 EPINAL CEDEX FRANCE

NON CONCERNÉ

0329341963 | 0329341963 | 0329341963 | uti.vosges@vnf.fr

DT 444189932 — **Envoyé le** 27/12/2024

Relance 444368027 — **Envoyé le** 06/01/2025

Réponse 444954437 — **Reçu le** 13/01/2025 — NON CONCERNÉ — Pas d'ouvrage

VOIES NAVIGABLES DE France
UTI CMRE-EN, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX France

NON CONCERNÉ

0383174120 | 0383174120 | vnf@demat.sogelink.fr

DT 444189935 — **Envoyé le** 27/12/2024

Réponse 444215114 — **Reçu le** 30/12/2024 — NON CONCERNÉ — Pas d'ouvrage

Complément de réponse 444219322 — **Reçu le** 27/12/2024 — Non accès à l'adresse mail pour la récupération pièce joint

Autres destinataires

CONSEIL GENERAL
DITAM - TERRES DE LORRAINE - Voirie Departementale, Route de Toul 54330 VEZELISE FRANCE

NON REQUIS

0383269353 | dict-ditam-tdl@cg54.fr

IPT 444189933 — **Envoyé le** 27/12/2024



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>6.17439308,48.58816077 6.17763001,48.58824593 6.17888357,48.58609983
6.17548351,48.58595221 6.17371479,48.58812671 6.17439308,48.58816077</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:
Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1
(48.588161 6.174393);(48.588246 6.177630);(48.586100 6.178884);(48.585952 6.175484);(48.588127 6.173715);(48.588161 6.174393);

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*03

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [] Récépissé de DICT
- [] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : VISUALING
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2024122700380D03
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : MOE A330 170-1
Personne à contacter (déclarant) : Arnaud DIEBOLT
Date de réception de la déclaration : 27 / 12 / 2024
Commune principale des travaux : RICHARDMENIL
Adresse des travaux prévus : Richardmenil

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : COMMUNE DE RICHARDMENIL
Personne à contacter : Alain JEANDIDIER
Numéro / Voie : 68 rue de Nancy
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 54630 RICHARDMENIL
Tél. : 0383252040 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL ____ ____ *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [x] Plans joints :

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

- [] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
 ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
- [] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [] (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir.
- [] Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant :

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : Alain JEANDIDIER
Désignation du service : RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES
Tél. : 0607734378

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Alain JEANDIDIER, responsable des Services Techniques
Signature :
Date : 30 / 12 / 2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

ÉCLAIRAGE PUBLIC



Légende

EPCI

Communes

Ouvrage d'éclairage public

Candélabre

Réseau d'éclairage public

Câble réseau

Commentaires

De: Stéphanie MOINIER - Accueil Mairie Richardménil <accueil1@richardmenil.fr>

A: visualing-d@demat.sogelink.fr

Objet: récépissé DT Richardmenil

Monsieur Diebolt,

Trouvez ci-joint, le récépissé de DT pour Richardmenil.

Bien cordialement.

--

Stéphanie Moinier
Accueil Mairie Richardmenil
03 83 25 62 59

© DICT.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [] Récépissé de DICT
- [] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : VISUALING VISUALING
Complément / Service :
Numéro / Voie : TSA 70011 - Chez Sogelink
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 20241227003800D03
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : MOE A330 170-1
Personne à contacter (déclarant) : DIEBOLT Arnaud
Date de réception de la déclaration : 27 / 12 / 2024
Commune principale des travaux : RICHARDMENIL
Adresse des travaux prévus : Richardménil

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR EST / SREX Grand Est District de Nancy
Personne à contacter : Nicolas COLLIGNON
Numéro / Voie : 964 rue Gustave EIFFEL
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 54710 FLEVILLE DEVANT NANCY
Tél. : 0383569128 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 0 m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL ____ ____ *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [] Plans joints :

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

- [] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
 ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
- [] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2): pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rappel: toute interv. sur le D.P. (chaussée) est soumise à autorisation !
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : En cas d'intervention sur le Domaine Public, une demande doit être faite auprès du chef de centre du CEI de Fléville :
Mme HAUER Sabine
Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0615522763
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : 0615522763

Responsable du dossier

Nom : HAUER Sabine
Désignation du service : CEI de Fléville devant Nancy
Tél. : 0383688854

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : ERARD Nathalie
Signature :
Date : 03 / 01 / 2025 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

© DICT.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

- [x] Récépissé de DT
- [] Récépissé de DICT
- [] Récépissé de DT/DICT conjointe

Destinataire

Dénomination : VISUALING VISUALING
Complément / Service :
Numéro / Voie : TSA 70011 - Chez Sogelink
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 20241227003800D03
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : MOE A330 170-1
Personne à contacter (déclarant) : DIEBOLT Arnaud
Date de réception de la déclaration : 27 / 12 / 2024
Commune principale des travaux : RICHARDMENIL
Adresse des travaux prévus : Richardménil

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR EST / SREX Grand Est District de Nancy
Personne à contacter : Nicolas COLLIGNON
Numéro / Voie : 964 rue Gustave EIFFEL
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 54710 FLEVILLE DEVANT NANCY
Tél. : 0383569128 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 0 m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL ____ ____ *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [] Plans joints :

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

- [] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
 ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
- [] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2): pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rappel: toute interv. sur le D.P. (chaussée) est soumise à autorisation !

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : En cas d'intervention sur le Domaine Public, une demande doit être faite auprès du chef de centre du CEI de Fléville :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0615522763

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : 0615522763

Responsable du dossier

Nom : HAUER Sabine
Désignation du service : CEI de Fléville devant Nancy
Tél. : 0383688854

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : ERARD Nathalie
Signature :
Date : 03 / 01 / 2025 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Le 06/01/2025

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- DT Richardmenil.PNG : https://dl.sogelink.fr/?ETIXfNuc
- Document original signé : https://dl.sogelink.fr/?QzK4kKvf

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink


D570
E23
A330
D570
D570
Rue de la Sablière
E23
Av. des Roses
Rue des Aulnes
D570
Av. des Roses
A330
Rue des Pâquis
Google Ea

Récépissé de DT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14435*03

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

☑ **Récépissé de DT**
☐ **Récépissé de DICT**
☐ **Récépissé de DT/DICT conjointe**

Destinataire

Dénomination: **VISUALING**
Complément / Service: **M. DIEBOLT Arnaud**
Numéro / Voie: **TSA 70011**
Lieu dit / BP:
Code Postal / Commune: **69134 DARDILLY CEDEX**
Pays: **France**

N° consultation du téléservice : **2024122700380D03**
Référence de l'exploitant : **459 24 2062419**
N° d'affaire du déclarant : **MOE A330 170-1**
Personne à contacter (déclarant) : **DIEBOLT Arnaud**
Date de réception de la déclaration : **27/12/2024**
Commune principale des travaux : **RICHARDMENIL**
Adresse des travaux prévus : **A330**

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : **Métropole du Grand Nancy**
Personne à contacter : **Voir prescriptions jointes**
Numéro / Voie : **22 / 24 Viaduc Kennedy**
Lieu-dit / BP : **CO 80036**
Code Postal / Commune : **54035 NANCY Cedex**
Tel : **03 83 91 81 64** Fax : **03 83 91 81 56**

Éléments généraux de réponse

☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

☑ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : m

☐ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie: *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☑ Plans joints — Références : — Echelle(1): — Date d'édition(1) : — Sensible : — Prof. règl. mini(1) : — Matériau réseau(1):

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

cf page 3 et prescriptions spécifiques		☐	**cm**		
		☐	**cm**		
		☐	**cm**		

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : __/__/____ à __h__
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : __/__/____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☑ (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

☐ Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Voir prescriptions jointes

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est ◉ possible ○ impossible

Mesures de sécurité à mettre en oeuvre : **Voir prescriptions jointes et guide technique**

Dispositifs importants de sécurité: _____

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : **Voir prescriptions jointes et téléservice**

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : **R.A**
Désignation du service : **Coordination Travaux - Plans**
Tél. : **03.83.91.82.33**

métropole GrandNancy
DT – DICT
CO 80036 – 22-24, Viaduc Kennedy
54035 NANCY Cedex
dict@grand-nancy.org
Fax: 03 83 91 81 56

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : **Estelle KREMER-LECLAIRE**
Signature :
Date: **27/12/2024**
Nbre de pièces jointes, y compris les plans : **3**

métropole GrandNancy
DT – DICT
CO 80036 – 22-24, Viaduc Kennedy
54035 NANCY Cedex
dict@grand-nancy.org
Fax: 03 83 91 81 56

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

© DICT.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14434*03

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : METROPOLE DU GRAND NANCY

RA 27/12/2024 459 24 2062419

REÇU LE 27/12/2024
métropole GrandNancy
DT - DICT - ATU

Destinataire :
Complément d'adresse : CO 80036
Numéro / Voie : 22-24 VIADUC KENNEDY
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 54035 NANCY CEDEX
Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2024122270038 0D03
N° affaire du responsable du projet : MOE A330 170-1
Date de la déclaration : 27 / 12 / 2024
☑ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : ___ / ___ / _____
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)* : _____

Responsable du projet *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination : VISUALING
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : VISUALING
Complément / Service :
N° : _____ Voie : TSA 70011 - Chez Sogelink
Lieu-dit / BP :
Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Arnaud DIEBOLT
Tél. : 0626423801 Fax(1) :
Courriel(1) : visualing-d@demat.sogelink.fr

Exécutants des travaux *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination :
Complément / Service :
N° : _____ Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet

Adresse(2) : Richardménil A330
CP : 54630 Commune principale : RICHARDMENIL
Nb de communes : 1 *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :
CP : Commune principale :
Nb de communes : ____ *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☑ au format : DXF

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) : CNS DEC DEM RBL TER
Décrivez le projet : Réfection pont Moselle
Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☑ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 1 , 0 m
☑ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 01 / 2025 Durée du chantier : 180 jour(s)

Travaux et leur calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : _____ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☐ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / _____
Durée du chantier : ____ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☐ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / _____
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Arnaud DIEBOLT
Signature : Signature certifiée Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>6.17439308,48.58816077 6.17763001,48.58824593 6.17888357,48.58609983
6.17548351,48.58595221 6.17371479,48.58812671 6.17439308,48.58816077</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:
Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1
(48.588161 6.174393);(48.588246 6.177630);(48.586100 6.178884);(48.585952 6.175484);(48.588127 6.173715);(48.588161 6.174393);

A330 RICHARDMENIL

459 24 2062419

Service Coordination Travaux - Plans

Date: 27/12/2024

Plan optimisé pour impression couleur au format A3

métropole GrandNancy



De: DICT M?tropole <dict@grandnancy.eu>

A: visualing-d@demat.sogelink.fr

Objet: Récépissé DT - A330 (Ref Pont) - 2062419 - RICHARDMENIL

M. DIEBOLT

Veuillez-trouver ci-joint le récépissé de DT concernant les réseaux du Grand Nancy suivants :

AEP / ASS / Circulation / Eclairage Public / Gestion Technique Centralisée / Réseau de Communications Electroniques,

ainsi que les prescriptions relatives aux réseaux du Grand Nancy.

Meilleures salutations

www.grandnancy.eu

Tiffany ROBERT
Opératrice DT/DICT
Pôle Services et Infrastructure / Direction Proximité et Voirie
Service Coordination Travaux - Plans

Email : dict@grandnancy.eu
Tél : 03 83 91 83 27

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [] Récépissé de DICT
- [] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : VISUALING
Complément / Service :
Numéro / Voie : TSA 70011 - Chez Sogelink
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays :

N° consultation du téléservice : 20241227003803
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : MOE A330 170-1
Personne à contacter (déclarant) : DIEBOLT Arnaud
Date de réception de la déclaration : 27 / 12 / 2024
Commune principale des travaux : RICHARDMENIL
Adresse des travaux prévus : Richardménil 54630

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : Orange L1
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0969393212 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL ____ ____ *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [x] Plans joints :

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

- [] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
 ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
- [] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ◯ possible ◯ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : CODE 3 : si nécessité d'un complément d'information sur la localisation de nos ouvrages, votre contact est : pdcs.alo@orange.com

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0810300111

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

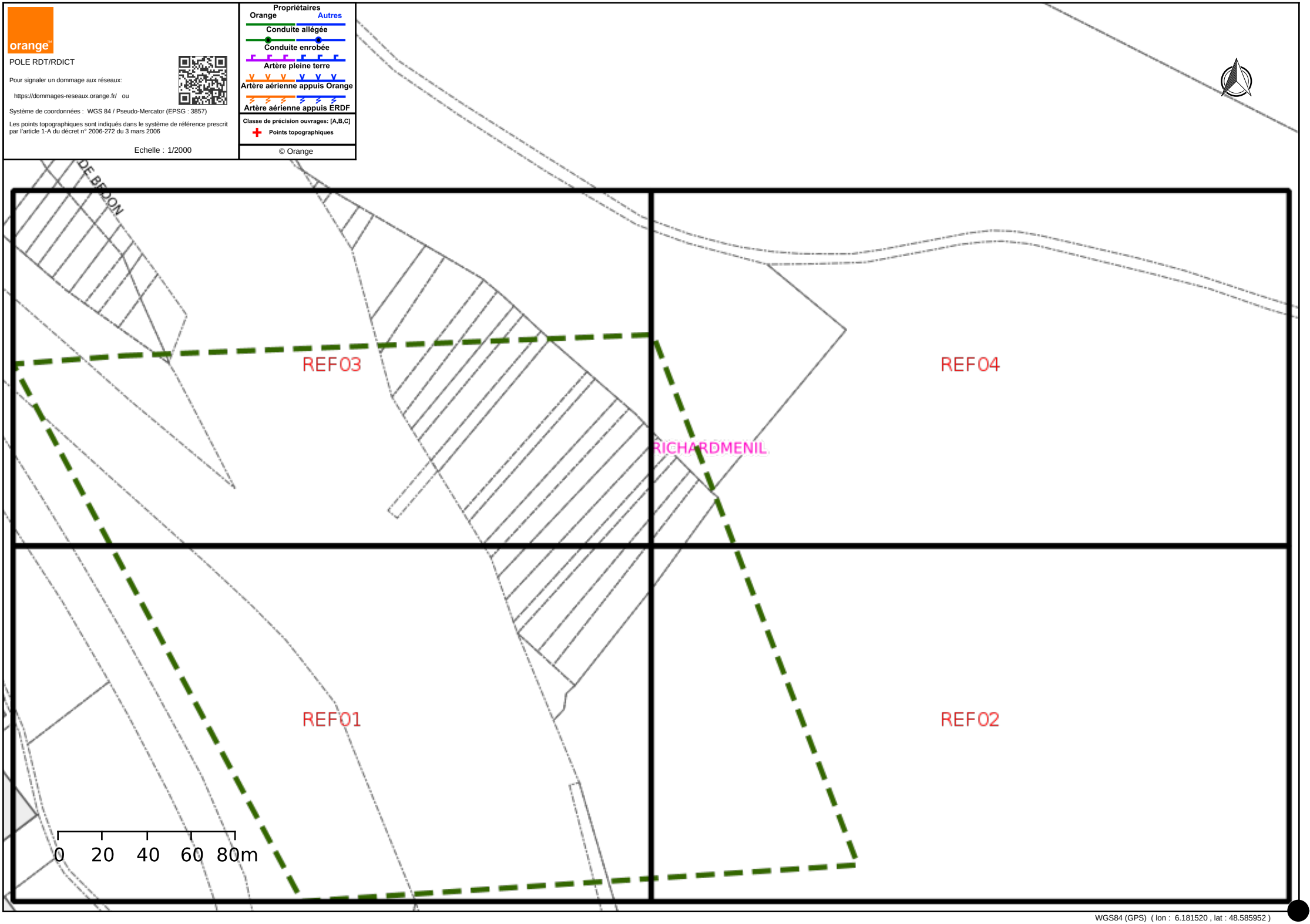
Responsable du dossier

Nom : Orange
Désignation du service : POLE RDT/RDICT
Tél. : 0969393212

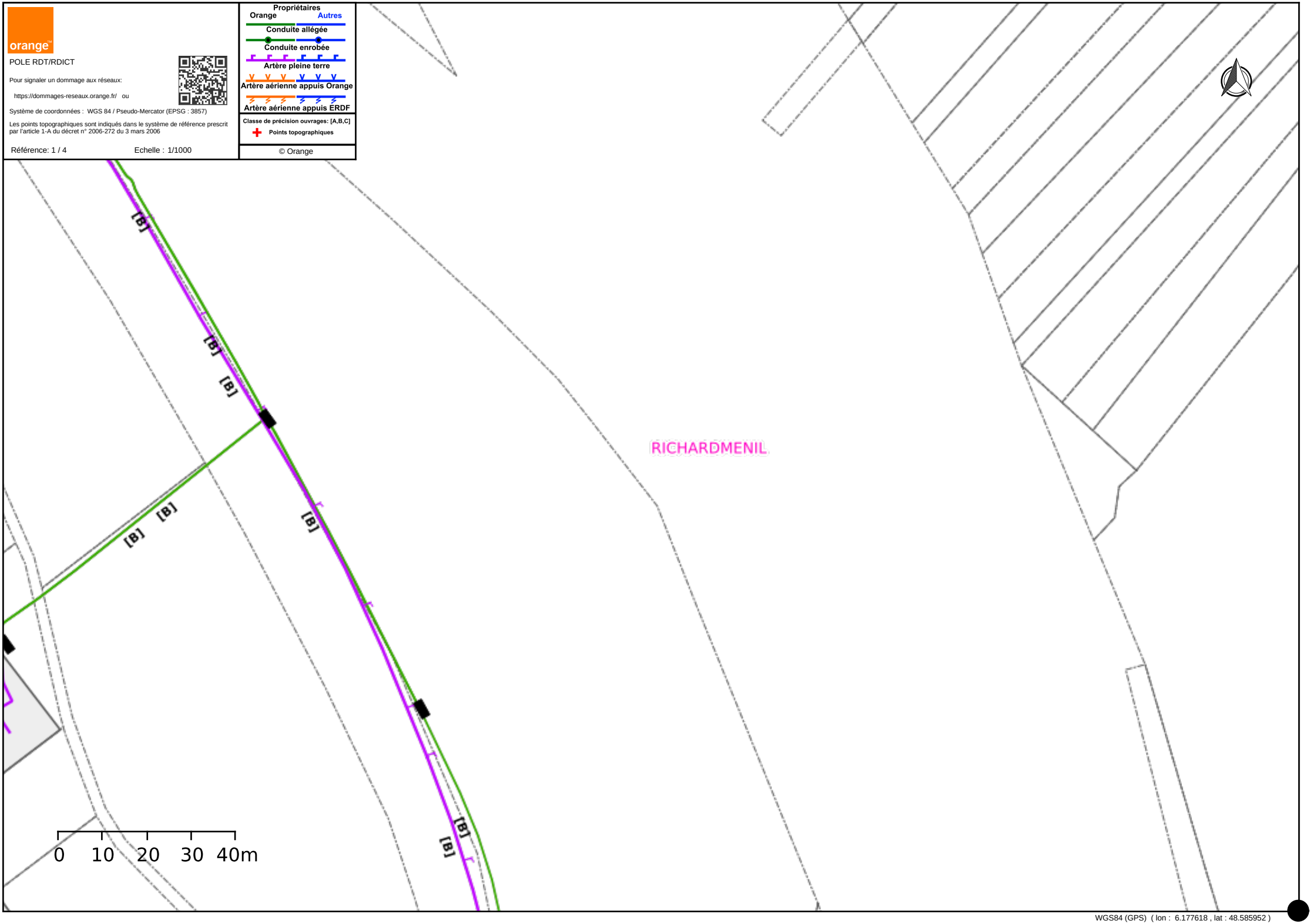
Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Orange
Signature :
Date : 27 / 12 / 2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 5

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.



WGS84 (GPS) (lon : 6.181520 , lat : 48.585952)



WGS84 (GPS) (lon : 6.177618 , lat : 48.585952)

POLE RDT/RDICT

Pour signaler un dommage aux réseaux:

https://dommages-reseaux.orange.fr/ ou

Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo-Mercator (EPSG : 3857)

Les points topographiques sont indiqués dans le système de référence prescrit par l'article 1-A du décret n° 2006-272 du 3 mars 2006

Référence: 2 / 4 Echelle : 1/1000

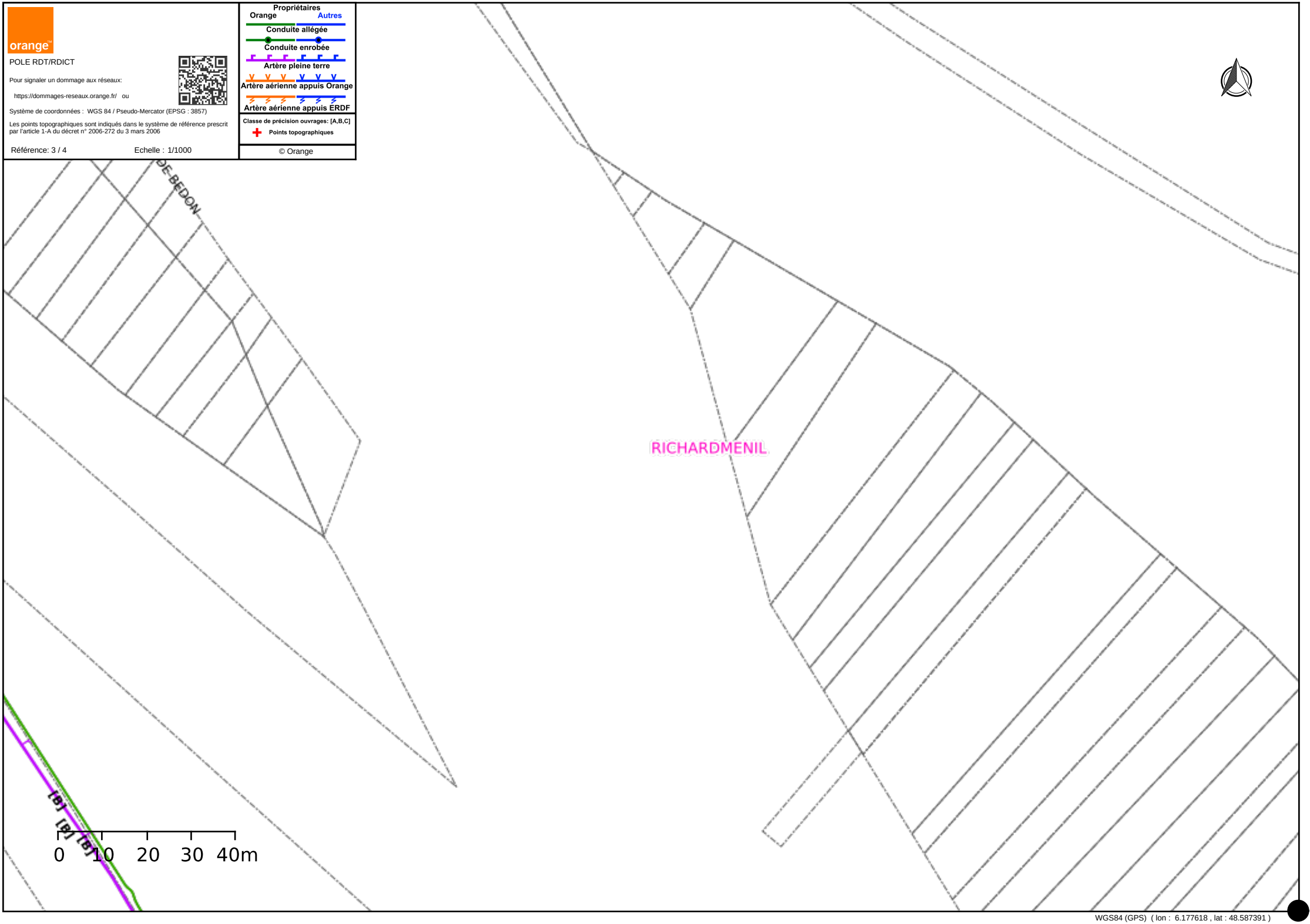
Propriétaires
Orange Autres
Conduite allégée
Conduite enrobée
Artère pleine terre
Artère aérienne appuis Orange
Artère aérienne appuis ERDF
Classe de précision ouvrages: [A,B,C]
Points topographiques

© Orange

RICHARDMENIL

0 10 20 30 40m

WGS84 (GPS) (lon : 6.181522 , lat : 48.585952)



WGS84 (GPS) (lon : 6.177618 , lat : 48.587391)

POLE RDT/RDICT

Pour signaler un dommage aux réseaux:

https://dommages-reseaux.orange.fr/ ou

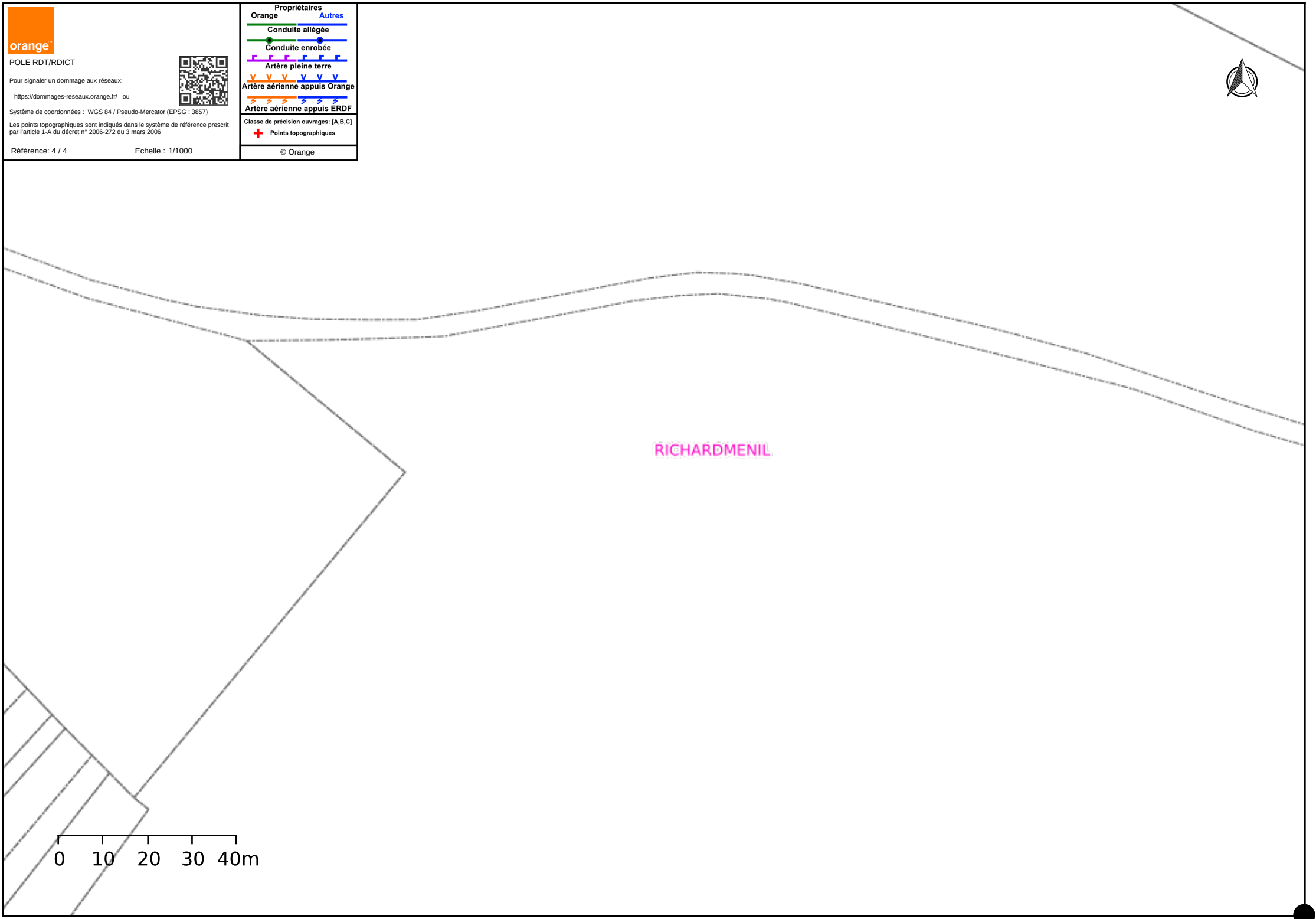
Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo-Mercator (EPSG : 3857)

Les points topographiques sont indiqués dans le système de référence prescrit par l'article 1-A du décret n° 2006-272 du 3 mars 2006

Référence: 4 / 4 Echelle : 1/1000

Propriétaires
Orange Autres
Conduite allégée
Conduite enrobée
Artère pleine terre
Artère aérienne appuis Orange
Artère aérienne appuis ERDF
Classe de précision ouvrages: [A,B,C]
Points topographiques

© Orange



WGS84 (GPS) (lon : 6.181522 , lat : 48.587391)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

cerfa N° 14435*04

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [X] Récépissé de DT
- [] Récépissé de DICT
- [] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : VISUALING
Numéro / Voie : TSA 70011 - Chez Sogelink
Code postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2024122700380D03
Référence de l'exploitant : 2452025923.245201RDT02
N° d'affaire du déclarant : MOE A330 170-1
Personne à contacter (déclarant) : DIEBOLT Arnaud
Date de réception de la déclaration : 27/12/2024
Commune principale des travaux : 54630 RICHARDMENIL
Adresse des travaux prévus : Richardménil

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : RTE-GMR LORRAINE
Personne à contacter :
Numéro / Voie : 12 RUE DES FEIVRES
Lieu-dit / BP : CS 35120
Code Postal / Commune : 57073 METZ CEDEX 03
Tél. : +33387390300 Fax :

Eléments généraux de réponse

- [] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [X] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [X] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle (1) :	Date d'édition (1) :	Sensible :	Prof. règl. mini (1) :	Matériau réseau (1) :
			[]	cm	
			[]	cm	

- [] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [] Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
 ou [] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
- [X] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : voir commentaires

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 5 et Chapitre 8 relatifs au réseau électrique

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ○ possible ⊗ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Voir commentaires et plans en liens de téléchargement

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0387390371

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : LATZER Doriane
Désignation du service : RELATIONS TIERS
Tél : +33 387390337

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : LATZER Doriane
Signature :
Date : 27/12/2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 5

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. (RCP_V6.6.1_1.00)

PIÈCES JOINTES DU RÉCÉPISSÉ

Nous vous invitons à prendre connaissance des pièces jointes en cliquant sur le(s) lien(s) ci-dessous :

Impression_ecran_SIG_RTE.PDF

SHA-256 89abc1265997ebaaa3fa3e0395ea8a0c474c7d65da66ef64cc09193fa408a741

https://utilisateurs.protys.fr/download/362/43e6590cb1d544eb977aaf1735c20ad4/Impression_ecran_SIG_RTE.PDF

Annexe_C_documents-joints_LA.pdf

SHA-256 c8643f4ef42781f19f789b1312570e16e07237e4582b280d1ac5c7c45d02358a

https://utilisateurs.protys.fr/download/213/3578654cbc2c40d7a679447790445651_139217817/Annexe_C_documents-joints_LA.pdf

A4-MAJ-02-22_Lire_et_comprendre_un_plan_RTE.pdf

SHA-256 9cb532cd8d2230ef96ec9a638a9d780e36575db2460891bd726e7dd6e0d816ef

https://utilisateurs.protys.fr/download/214/a210000213a34de9b7b29211d4a17e9b_139218339/A4-MAJ-02-22_Lire_et_comprendre_un_plan_RTE.pdf

SE_PROTEGER_CONTRE_LES_COURANTS_PARASITES.pdf

SHA-256 e252c7d1a556a3574cee4947db6018686a3931366fc1180b60eca1819e4598fb

https://utilisateurs.protys.fr/download/214/3d2f2ef2127e4de1bcfb8d94c2546077_139226032/SE_PROTEGER_CONTRE_LES_COURANTS_PARASITES.pdf

E-EL-C.METL61LANEU-LAPL-87-LANEU-H.tif

SHA-256 188c7ccaaaf7d6306a1696174cf41512069e7c337a4df8721319d197504ec30d

https://utilisateurs.protys.fr/download/362/ddc1de4c61b743079009568e9c93ba12/E-EL-C.METL61LANEU-LAPL-87-LANEU-H.tif

Service qui délivre le document

RTE-GMR LORRAINE
RELATIONS TIERS

12 RUE DES FEIVRES
CS 35120
57073 METZ CEDEX 03
France
Tél : +33387390300 Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N°

2452025923.245201RDT02

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

Contacter votre interlocuteur RTE au numéro figurant sur le récépissé si les plans fo

urnis ne sont pas lisibles et/ou si le format n'est pas imprimable.

Votre déclaration mentionne un projet d'aménagement et/ou de construction se situant à proximité de nos réseaux.

Lors de la rédaction de la DICT qui nous sera transmises avant le démmarage des travaux, nous vous remercions de nous préciser obligatoirement le numéro de Permis de Construire, Permis d'aménager ou Déclaration Préalable:

1. Dans la DICT à suivre si ce récépissé répond à une déclaration de projet (DT),
2. En contactant RTE au n° mentionné dans le récépissé si celui-ci répond à une DICT.

Afin de lire et de pouvoir imprimer les plans envoyés en .DWG, vous pouvez télécharger l'application gratuite DWG TRUE VIEW.

Veuillez nous informer des modifications du niveau du sol dans l'emprise de la ligne.

Attention, la durée de vos travaux excède 180 jours.

Pour être conforme à la réglementation en vigueur, vous devrez renouveler votre déclar

ation à l'issue des 180 jours ou organiser une réunion de chantier avec RTE.

Responsable : LATZER Doriane
Tél : +33387390337
Date : 27/12/2024
Signature :

(Commentaires_V5.3_V1.0)

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: visualing-d@demat.sogelink.fr

Objet: Notification 20241227003800D03 - 54630 - RICHARDMENIL - Richardménil

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification dont les références sont reprises en objet.

Pour obtenir les pièces jointes rattachées à ce récépissé, vous devrez les télécharger via le(s) lien(s) suivant (s) :

- Impression_ecran_SIG_RTE.PDF
- Annexe_C_documents-joints_LA.pdf
- A4-MAJ-02-22_Lire_et_comprendre_un_plan_RTE.pdf
- SE_PROTEGER_CONTRE_LES_COURANTS_PARASITES.pdf
- E-EL-C.METL61LANEU-LAPL-87-LANEU-H.tif

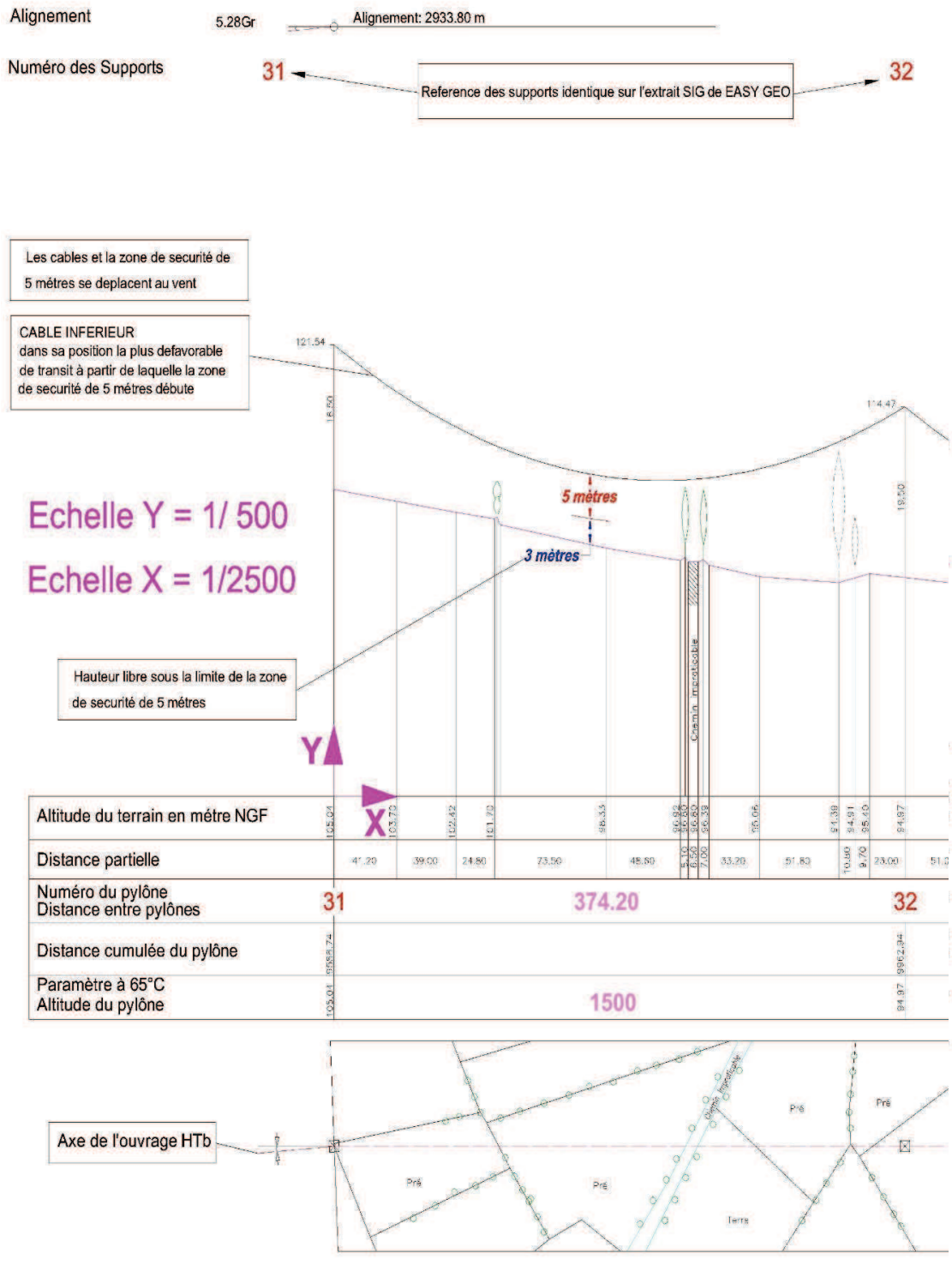
Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

EXTRAIT D'UN PROFIL EN LONG D'UNE LIGNE AERIENNE HTB



Le réseau
de transport
d'électricité



Réglementation anti-endommagement

Lire, comprendre et imprimer un plan RTE

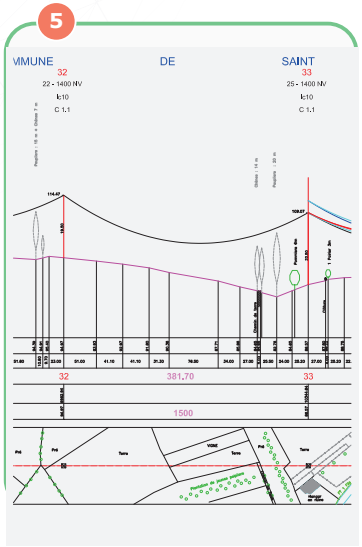
•

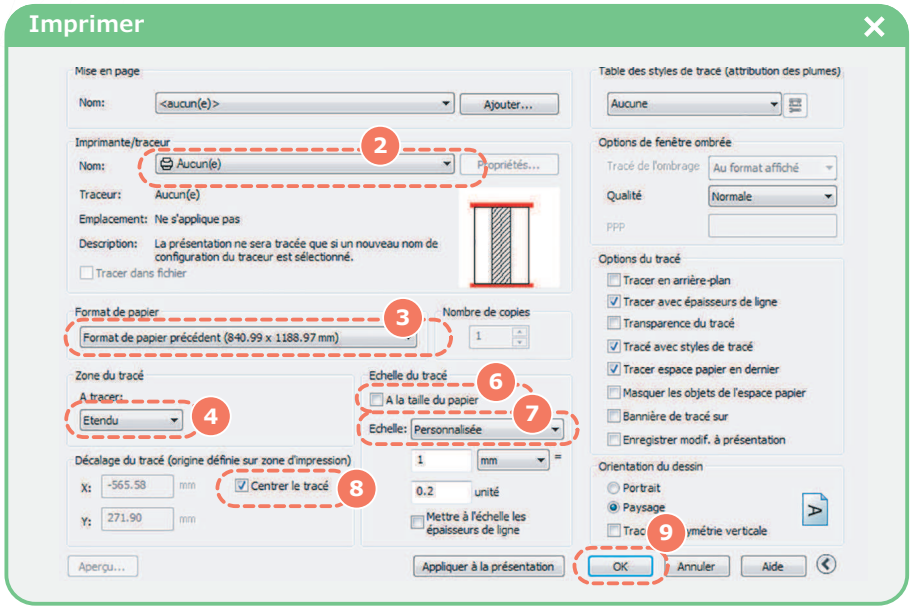
Ce document présente les éléments de lecture et de compréhension d'un plan de réseau électrique haute tension RTE et permet de l'imprimer au format A4 en respectant l'échelle.

Vous avez reçu un **plan RTE au format AUTOCAD** et vous vous demandez comment l'imprimer au format A4

RIEN DE PLUS SIMPLE :

1. Allez dans Ficher, fonction **« Tracer »** de votre outil Autocad
2. Sélectionnez l'**imprimante**
3. Sélectionnez le format du papier **« A4 ISO »**
4. Sélectionnez **« fenêtre »**
5. Faites une fenêtre sur la **partie concernée par vos travaux** avec l'aide des repères A4 présents sur le plan RTE
6. Décochez la case **« à la taille du papier »** dans les paramétrages
7. Sélectionnez le format d'échelle **« 1 :1 »**
8. Cochez **« Centrer »**
9. Puis cliquez sur **« Imprimer »**





Vous avez reçu un **plan RTE au format PDF** et vous vous demandez comment l'imprimer au format A4

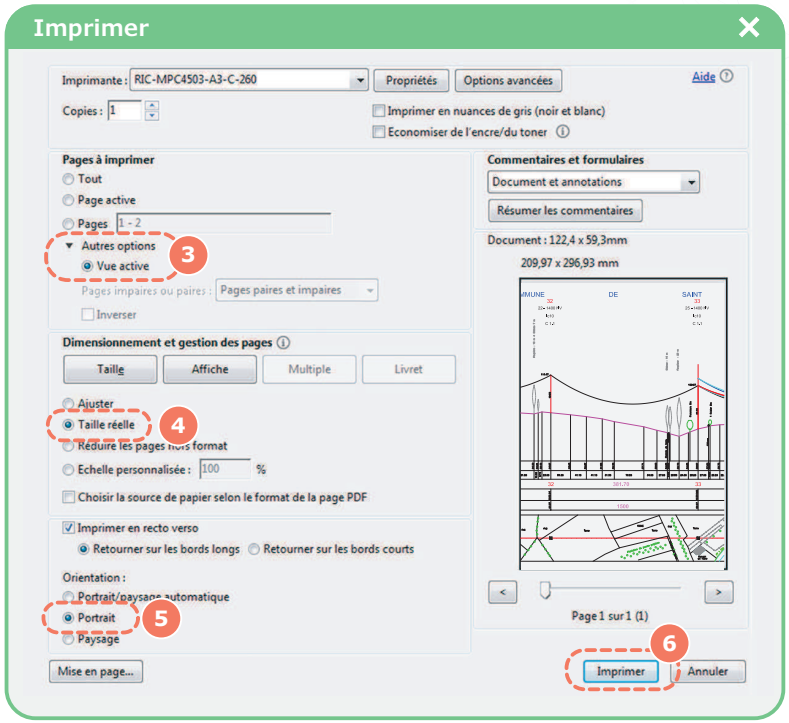
RIEN DE PLUS SIMPLE :

1. Zoomez sur la **zone travaux** que l'on veut imprimer
2. Allez dans Fichier, fonction **« Imprimer »**
3. Ensuite dirigez dans **« Autres options »** et choisissez **« vue active »**
4. Sélectionnez **« Taille réelle »**
5. Sélectionnez l'orientation **« portrait »**
6. Puis cliquez sur **« Imprimer »**

ATTENTION !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan imprimé par rapport aux cotations existantes.





Le réseau de transport d'électricité

Document fourni à titre indicatif
Reproduction interdite
Accessibilité RTE
27 Dec 2024

GMR LORRAINE
12 RUE DES FEIVRES CS 35120
57073 METZ CEDEX 03
Pôle Environnement Tiers

Tel : 03 87 39 03 71

Impression écran du SIG RTE

Légende des ouvrages électriques

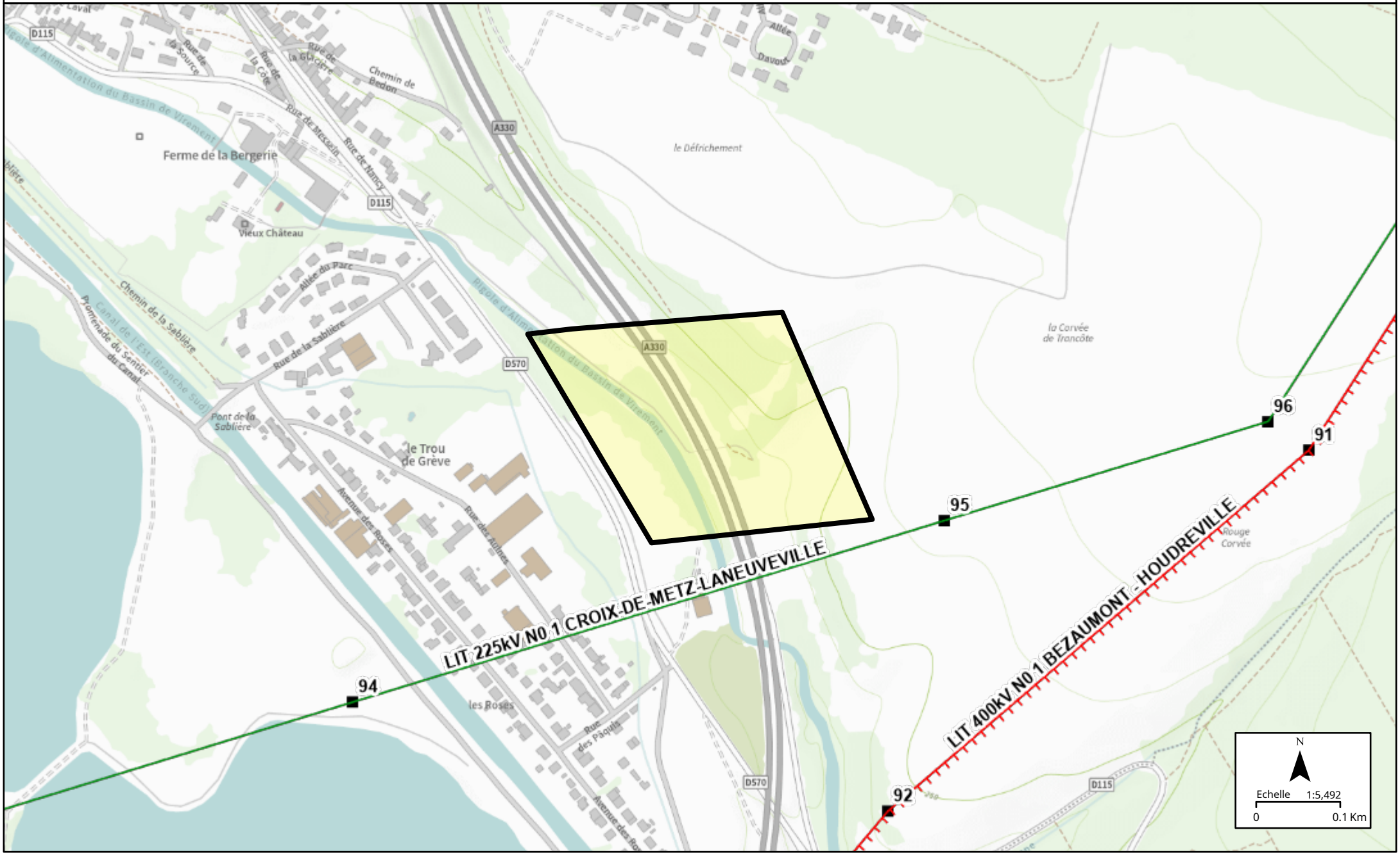
CC | 400kV | 225kV | 150kV | 90kV | 63kV | <63kV | Hors Tension

Site existant :
- Poste électrique
- Piquage
- Portique et Poste Isolé
- Autres fonctions

Site décidé :
- Poste électrique
- Piquage

Ligne :
- Aérien Simple Terne
- Aérien Multi Terne
- Souterrain Simple Terne
- Souterrain Multi Terne
- Aéro-souterrain
- Décidé

Le code couleur indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage.



Annexe C : Documents joints au récépissé
Travaux à proximité d'une LA

Commentaires relatifs à la sécurité des Travaux au voisinage de lignes électriques aériennes HTB

ATTENTION !
DISTANCE DE SECURITE A RESPECTER

Lors de l'exécution des travaux, vous devez impérativement vous conformer :

- aux dispositions du Code du Travail articles R4534 - 107 et suivants qui définissent les règles de sécurité à observer pour tous les travaux à proximité d'ouvrages électriques sous tension,

- au Guide d'application de la règlementation relative aux travaux à proximité des réseaux (approuvé par arrêté du 27 décembre 2016) et composé de 3 Fascicules,

- à la norme NF C 18-510.

Important : les travaux ne peuvent être exécutés qu'après réception par l'entreprise du récépissé de la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) Cerfa N°14435*02 et du profil en long si celui-ci a été demandé par l'entreprise maitre d'ouvrage.

Les opérations ci-dessous ne peuvent être entreprises que dans la mesure où leurs modalités de réalisation ont été définies en accord avec RTE :

- travaux en élévation à moins de 5,00 m du câble.
- Terrassement à proximité des pieds de pylônes.
- Modifications des accès aux pylônes.
- Modifications du niveau du sol sous la ligne et au pied des pylônes.

Tous les mouvements possibles des pièces conductrices nues de l'ouvrage aérien doivent être pris en compte : le balancement (du au vent par exemple), les fouettements et les déplacements dus à la rupture accidentelle d'un organe ou à la dilatation ou rétractation des conducteurs.

Plantations d'arbres à proximité :

La réglementation en vigueur ne s'oppose pas à la réalisation de divers aménagements à proximité ou sous les lignes électriques dans la mesure ou ces derniers respectent l'ensemble des distances réglementaires en vigueur, en particulier les normes de **l'Arrêté Technique Interministériel du 17 Mai 2001.**

Cependant, pour des raisons d'exploitation (interventions futures sur nos ouvrages), nous vous demandons de ne pas installer de fosses de plantations sous l'emprise des conducteurs de notre ligne aérienne « HTB ».

En tout état de cause, pour une ligne aérienne, nous vous informons que toute végétation sous ou à proximité de nos ouvrages aériens doit être distante de ceux-ci de **5 mètres minimum**.

Cette végétation sera systématiquement élaguée si elle ne respecte pas cette distance de sécurité.

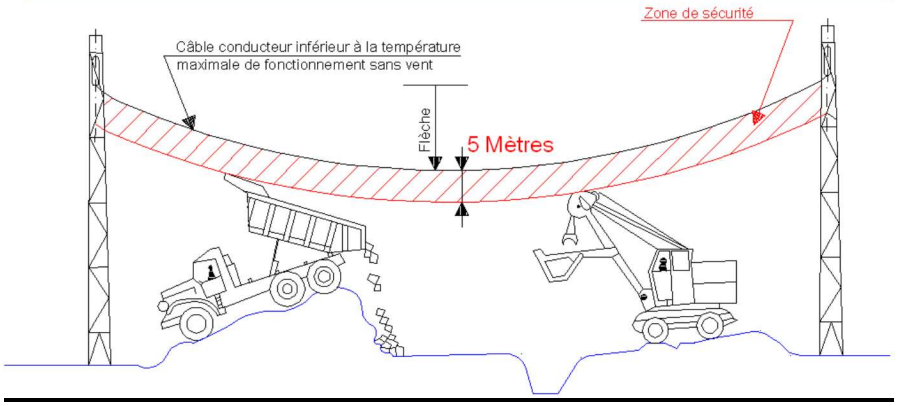
Par mesure de précaution, afin d'éviter tout incident (amorçage, incendie…), nous vous recommandons de ne pas planter d'arbres susceptibles d'entamer cette distance arrivés à maturité.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter nos équipes au n° indiqué sur le récépissé.

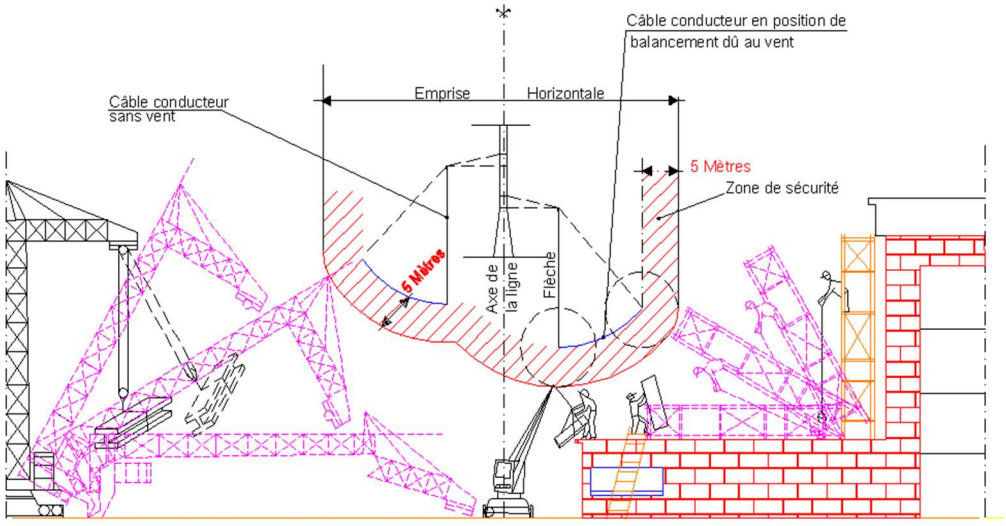
NOTA IMPORTANT : Il est indispensable que l'accès à nos supports pendant et après les travaux soit toujours maintenu.

<u>En aucun cas les pylônes ne doivent être utilisés comme point d'appui ou moyen d'escalade.</u>

Emprise de la ligne dans le plan vertical Art R4534-108 & 109 du code du travail



Emprise de la ligne dans le plan horizontal Art R4534-108 & 109 du code du travail



Réseau de transport d'électricité

TRAVAUX SOUS ET A PROXIMITE DES OUVRAGES ELECTRIQUES HTB :

SE PROTEGER CONTRE LES COURANTS PARASITES



A proximité d'une ligne électrique aérienne, les objets conducteurs sont portés à une tension par rapport au sol par couplage capacitif.

Tension	Zone d'influence
400 et 225 kV	50 m
90 et 63 kV	20 m

En général, il y aura une différence de potentiel entre une personne et un objet conducteur soumis à l'induction.
Lors de tout contact de cette personne avec un objet de taille moyenne non mis à la terre, la décharge électrique provoque un choc de courant brutal.
Ce courant de décharge ne présente pas de risque d'électrisation mais provoque une sensation très désagréable.

Moyens de prévention :

Mise A La Terre (MALT), section minimale 35 mm² Cu

- des grues et engins de chantiers

- des bâtiments provisoires et parties métalliques du chantier

- des différents éléments conducteurs au moment de leur manipulation (une fois la décharge électrostatique terminée ne pas laisser en place les tresses de terre lors du transport des éléments)

Se raccorder à une boucle de terre à proximité ou, par défaut, mise en place d'un piquet de terre

Mise en place :
1) Raccorder la première extrémité de la tresse de MALT sur la boucle de terre
2) Raccorder la deuxième extrémité de la tresse de MALT sur l'élément métallique à mettre à la terre
Dépose :
1) Enlever la première extrémité de la tresse de MALT de l'élément métallique
2) Enlever la deuxième extrémité de la tresse de MALT de la boucle de terre

L'ordre des opérations doit être respecté scrupuleusement

Port de gants isolants pour les opérateurs

Le 30/12/2024

Objet: Fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

E-EL-C.METL61LANEU-LAPL-87-LANEU-H.tif : https://dl.sogelink.fr/?tPSu4K3g

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

© DICT.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

- [x] Récépissé de DT
- [] Récépissé de DICT
- [] Récépissé de DT/DICT conjointe

Destinataire

Dénomination : VISUALING VISUALING
Complément / Service :
Numéro / Voie : TSA 70011 - Chez Sogelink
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 20241227003800D03
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : MOE A330 170-1
Personne à contacter (déclarant) : DIEBOLT Arnaud
Date de réception de la déclaration : 27 / 12 / 2024
Commune principale des travaux : RICHARDMENIL
Adresse des travaux prévus : Richardménil

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR EST / SREX Grand Est District de Nancy
Personne à contacter : Nicolas COLLIGNON
Numéro / Voie : 964 rue Gustave EIFFEL
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 54710 FLEVILLE DEVANT NANCY
Tél. : 0383569128 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 0 m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL ____ ____ *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [] Plans joints :

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

- [] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
 ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
- [] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2): pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rappel: toute interv. sur le D.P. (chaussée) est soumise à autorisation !

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : En cas d'intervention sur le Domaine Public, une demande doit être faite auprès du chef de centre du CEI de Fléville :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0615522763

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : 0615522763

Responsable du dossier

Nom : HAUER Sabine
Désignation du service : CEI de Fléville devant Nancy
Tél. : 0383688854

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : ERARD Nathalie
Signature :
Date : 03 / 01 / 2025 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'écologie

cerfa
N° 14435*04

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [X] Récépissé de DT
- [] Récépissé de DICT
- [] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : VISUALING
Numéro / Voie : TSA 70011 - Chez Sogelink
Code postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2024122700380D03
Référence de l'exploitant : 2452025924.245201RDT02
N° d'affaire du déclarant : MOE A330 170-1
Personne à contacter (déclarant) : DIEBOLT Arnaud
Date de réception de la déclaration : 27/12/2024
Commune principale des travaux : 54630 RICHARDMENIL
Adresse des travaux prévus : Richardménil

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SUEZ Eau France SAS P0253
Personne à contacter :
Numéro / Voie : 284 RUE DE LA VOIVRE
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 88800 VITTEL
Tél. : +33977408408 Fax : +33329089233

Eléments généraux de réponse

- [] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [X] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 35.0 m
- [] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle (1) :	Date d'édition (1) :	Sensible :	Prof. règl. mini (1) :	Matériau réseau (1) :
			[]	cm	
			[]	cm	

- [] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [] Date retenue d'un commun accord : à
 ou [] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif :)
- [] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0977401125

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : RESP TERRITORIAL
Désignation du service :
Tél : +33 977408408

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : RESP TERRITORIAL
Signature :
Date : 27/12/2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. (RCP_V6.6.1_1.00)

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: visualing-d@demat.sogelink.fr

Objet: [PROTYS] Notification 2024122700380D03 - 54630 - RICHARDMENIL

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification RDT dont les références sont reprises en objet (référence du document et commune principale du chantier).

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

© DICT.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

- [x] Récépissé de DT
- [] Récépissé de DICT
- [] Récépissé de DT/DICT conjointe

Destinataire

Dénomination : VISUALING VISUALING
Complément / Service :
Numéro / Voie : TSA 70011 - Chez Sogelink
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 20241227003800D03
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : MOE A330 170-1
Personne à contacter (déclarant) : DIEBOLT Arnaud
Date de réception de la déclaration : 27 / 12 / 2024
Commune principale des travaux : RICHARDMENIL
Adresse des travaux prévus : Richardménil

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR EST / SREX Grand Est District de Nancy
Personne à contacter : Nicolas COLLIGNON
Numéro / Voie : 964 rue Gustave EIFFEL
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 54710 FLEVILLE DEVANT NANCY
Tél. : 0383569128 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 0 m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL ____ ____ *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [] Plans joints :

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

- [] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
 ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
- [] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2): pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rappel: toute interv. sur le D.P. (chaussée) est soumise à autorisation !

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : En cas d'intervention sur le Domaine Public, une demande doit être faite auprès du chef de centre du CEI de Fléville :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0615522763

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : 0615522763

Responsable du dossier

Nom : HAUER Sabine
Désignation du service : CEI de Fléville devant Nancy
Tél. : 0383688854

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : ERARD Nathalie
Signature :
Date : 03 / 01 / 2025 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Territoriale
Nord-Est

UTI CMRE-EN

Objet : Non concerné au titre des réseaux

En cas d'intervention sur le Domaine Public Fluvial (DPF), ou sur le chemin de halage, merci de respecter les prescriptions suivantes :

- La libre circulation doit être rendue possible aux agents de VNF en cas de besoin d'intervention.
- Si des véhicules doivent emprunter le DPF, une demande d'autorisation devra être faite auprès de notre cellule domaniale à l'adresse électronique suivante : domaine.cmre-en@vnf.fr
- Si les travaux engendrent une gêne ou des perturbations pour la navigation, un avis à la batellerie devra être rédigé par nos services.

Attention : Il conviendra de respecter les instructions qui pourraient être données par les agents de Voies navigables de France, gestionnaire du DPF.
Je vous précise que les dommages qui pourraient être occasionnés au DPF engageront la responsabilité du demandeur, qui devra rembourser les frais de remise en état réclamés par Voies navigables de France.

Luc VUIDART
Chef de l'UTI CMRE-EN

52, rue Charles de Foucauld 54000 NANCY
☎ +33 (0)3 83 17 41 20 – ✉ : uti.cmre-nancy@vnf.fr – www.nordest.vnf.fr – www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif,
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791
SIRET 130 017 791 01404, Compte bancaire : DDFiP Meurthe-et-Moselle
n° 10071 54000 00001002602 75, IBAN : FR76 1007 1540 0000 0010 0260 275, BIC : TRPUFRP1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Territoriale
Nord-Est

UTI CMRE-EN

Objet : Prescriptions environnementales sur le Domaine Public Fluvial

Voies Navigables de France est engagé dans une démarche de respect de l'environnement. L'entreprise devra donc s'aligner sur ces dispositions, et dans le respect de l'environnement en général :

- Dans le cas d'entreprises groupées, le respect de ces obligations par les co-traitants doit être assuré à la diligence et sous la responsabilité du mandataire. Il en est de même pour les sous-traitants.
- L'entreprise disposera sur le chantier de matériel de lutte anti-pollution (produits absorbants, barrage flottant…) pour pouvoir intervenir rapidement en cas de déversement accidentel.
- En cas de pollution, Voies navigables de France devra immédiatement être informé.
- Aucun entretien d'engins ne sera réalisé sur site. Les pleins des véhicules ou les dépotages de produits dangereux seront réalisés sur une aire étanche et éloignée le plus possible de la voie d'eau.
- Les hydrocarbures devront être manipulés avec précaution et stockés sur des bacs de rétentions afin d'éviter tout contact avec le sol.
- Pour le matériel de tronçonnage et d'élagage, des bidons spécifiques huiles et essences anti-goutte devront être utilisés (Interdiction d'employer tout autre récipient type bidon d'assouplissant, bouteille d'eau…).
- Les stocks d'hydrocarbures devront se limiter aux besoins journaliers.
- L'entreprise devra respecter la faune et la flore, plus particulièrement la vie piscicole. Une attention particulière sera portée à la qualité des remblais qui devront provenir de zones exemptes d'espèces invasives (Renouée du japon, Balsamine de l'Himalaya, buddleia, jussie…).
- L'usage des produits phytosanitaires est interdit.
- Il est interdit de brûler, d'abandonner ou d'enfouir les déchets de chantier.
- Tous les produits issus du débroussaillage devront intégralement être broyés sur place, ou éventuellement évacués. Dans ce dernier cas, les reliquats de broyage devront être étalés de manière homogène sur le site.
- Aucun produit forestier ne devra subsister sur la zone d'intervention après travaux (évacuation complète).

52, rue Charles de Foucauld 54000 NANCY
☎ +33 (0)3 83 17 41 20 – ✉ : uti.cmre-nancy@vnf.fr – www.nordest.vnf.fr – www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif,
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791
SIRET 130 017 791 01404, Compte bancaire : DDFiP Meurthe-et-Moselle
n° 10071 54000 00001002602 75, IBAN : FR76 1007 1540 0000 0010 0260 275, BIC : TRPUFRP1

- Le chantier devra être dûment signalé : une signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise afin d'interdire l'accès du chantier pendant la durée de réalisation des travaux.

- Il ne peut être creusé des puits, caves, fossés ou toute autre excavation de terrain à moins de 19,50 mètres du bord du canal.

- Récupération obligatoire des gravats, les chutes de matériaux et/ou matériels sont à proscrire (dispositif de protection adapté à prévoir).

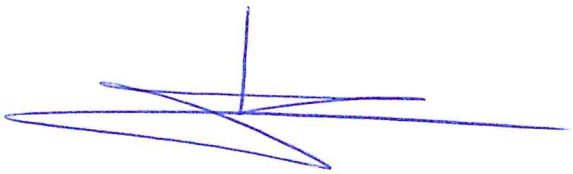
- L'établissement VNF émet la prescription du respect de la limite de propriété. La construction au-delà de la limite cadastrale constituerait une occupation illicite du domaine public fluvial.

- Les dispositions du code de l'environnement et des exigences locales (arrêtés préfectoraux et arrêtés municipaux) devront être respectées.

- Tout rejet ou pompage dans la voie d'eau est strictement interdit.

<u>Attention :</u> Toute intervention sur le domaine public fluvial pour taille ou abattage est interdite pendant la période de reproduction d'une espèce protégée. La période de reproduction est fonction de l'espèce concernée. A minima, toute intervention sera interdite entre le 15 mars et le 31 juillet. Cette période pourra être étendue en fonction des espèces protégées présentes sur site.

Tout manquement au respect des prescriptions et toute atteinte à l'environnement et à la qualité de l'eau, entraîneront l'arrêt immédiat du chantier sans que l'entreprise puisse prétendre à une quelconque indemnité, jusqu'à la remise à l'état initial aux frais de l'entrepreneur. Le cas échéant, une contravention pourra être délivrée.



Luc VUIDART
Chef de l'UTI CMRE-EN

52, rue Charles de Foucauld 54000 NANCY
☎ +33 (0)3 83 17 41 20 – ✉ : uti.cmre-nancy@vnf.fr – www.nordest.vnf.fr – www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif,
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791
SIRET 130 017 791 01404, Compte bancaire : DDFiP Meurthe-et-Moselle
n° 10071 54000 00001002602 75, IBAN : FR76 1007 1540 0000 0010 0260 275, BIC : TRPUFRP1

De: MERMIER Myriam <myriam.mermier@vnf.fr>

A: "visualing-d@demat.sogelink.fr" <visualing-d@demat.sogelink.fr>

Objet: réponse à votre déclaration DT N°2024122700380D03 RICHARDMENIL

recepisse_DICT_NON_2024_Richardménil.pdf Bonjour M. DIEBOLT Arnaud, VISUALING, Veuillez recevoir ci-joint notre réponse concernant la déclaration DT N°2024122700380D03 RICHARDMENIL. Vous en souhaitant une bonne réception, Cordialement, VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale NORD EST (DTNE) UTI Epinal Canal des Vosges : *M. PAYOT Yannick* ---------- *VNF UTI Canal des Vosges* 1, Avenue de la Fontenelle CS 10266 88007 EPINAL CEDEX ---- Mme MERMIER Myriam Gestionnaire Documentation/ Archives et DPF myriam.mermier@vnf.fr Intérim Accueil-secrétariat Tél : 03.29.34.19.63. ponctuellement Gestionnaire Archives/Documentation et DPF Tél : 07.61.31.87.09.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [] Récépissé de DICT
- [] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : VISUALING
Complément / Service : TSA 70011
Numéro / Voie : CHEZ SOGELINK
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 20241227003803
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : MOE A330 170-1
Personne à contacter (déclarant) : DIEBOLT Arnaud
Date de réception de la déclaration : 27 / 12 / 2024
Commune principale des travaux : RICHARDMENIL
Adresse des travaux prévus : Richardménil

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
Personne à contacter : uti.vosges@vnf.fr
Numéro / Voie : 1 Avenue de la Fontenelle
Lieu-dit / BP : CS 10266
Code Postal / Commune : 88007 EPINAL
Tél. : 0329341963 Fax : 0329311430

Éléments généraux de réponse

- [] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [x] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : ____ ____ ____ *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [] Plans joints :

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
_____	_____	___ / ___ / _____	☐	_____ cm	_____
_____	_____	___ / ___ / _____	☐	_____ cm	_____

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

- [] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
 ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
- [] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ◯ possible ◯ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0329341963

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS - EPINAL

Responsable du dossier

Nom :
Désignation du service :
Tél. :

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : M. PAYOT, Chef de l'UTI
Signature : YANNICK PAYOT ID — Signature numérique de YANNICK PAYOT ID Date : 2024.12.27 15:31:23 +01'00'
Date : 27 / 12 / 2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité **(au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :**

HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;

PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;

GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;

CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;

EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;

TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;

DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;

DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* **(au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :**

TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;

EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;

EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

De: MERMIER Myriam <myriam.mermier@vnf.fr>

A: "visualing-d@demat.sogelink.fr" <visualing-d@demat.sogelink.fr>

CC: "UTI CMRE-EN, VNF/DT Nord-Est/UTI CMRE-EN" <uti.cmre-nancy@vnf.fr>

Objet: réponse à votre déclaration DT N°2024122700380D03 RICHARDMENIL

Bonjour M. DIEBOLT Arnaud, VISUALING,

Veuillez recevoir ci-joint notre réponse concernant

la déclaration DT N°2024122700380D03 RICHARDMENIL.

Notre homologue Unité Territoriale VNF UTI CMRE-EN uti.cmre-nancy@vnf.fr

tél : 03.83.17.41.20. doit également vous répondre.

bonne réception.

Cordialement,

VNF

UTI Canal des Vosges

1, Avenue de la Fontenelle

CS 10266

88007 EPINAL CEDEX

Secrétariat UTI Vosges : 03.29.34.19.63.

Mme MERMIER Myriam

Gestionnaire Documentation/ Archives et DPF

myriam.mermier@vnf.fr

Intérim Accueil-secrétariat Tél : 03.29.34.19.63. ponctuellement

Gestionnaire Archives/Documentation et DPF Tél : 07.61.31.87.09.

De : MERMIER Myriam <myriam.mermier@vnf.fr>
Envoyé : vendredi 27 décembre 2024 16:37
À : visualing-d@demat.sogelink.fr
Objet : réponse à votre déclaration DT N°2024122700380D03 RICHARDMENIL

recepisse_DICT_NON_2024_Richardménil.pdf

Bonjour M. DIEBOLT Arnaud, VISUALING,

Veuillez recevoir ci-joint notre réponse concernant

la déclaration DT N°2024122700380D03 RICHARDMENIL.

Vous en souhaitant une bonne réception,

Cordialement,

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Direction Territoriale NORD EST (DTNE)

UTI Epinal Canal des Vosges : *M. PAYOT Yannick*

VNF

UTI Canal des Vosges

1, Avenue de la Fontenelle

CS 10266

88007 EPINAL CEDEX

Mme MERMIER Myriam

Gestionnaire Documentation/ Archives et DPF

myriam.mermier@vnf.fr

Intérim Accueil-secrétariat Tél : 03.29.34.19.63. ponctuellement

Gestionnaire Archives/Documentation et DPF Tél : 07.61.31.87.09.